

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Auger Saint-Vincent, légalement convoqués se sont réunis en Mairie d'Auger St Vincent.

Présents :

F.Dalongeville, S. Derriche, A.Mierlot, G.Kerseemaker,
M-M Frizon, L. Desmet, V. Joly, J-P Nuyttens, F.Mommelé, P. Lamoureux, Y.Herbain

Absents et excusés : C. Herbain (Procuration à F.Dalongeville), P.Daoust, Laurence Cohen-Carraud.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/05/2025

Secrétaire de séance : F.Mommelé.

Le maire ouvre le conseil municipal à 19h35.

1-Délibération compte de gestion, compte administratif 2024 et affectation du résultat budget assainissement

Le Compte administratif et le Compte de Gestion 2024 présentent un déficit d'investissement d'un montant de 4 576.19 **Euros** (quatre mille cinq cent soixante-seize euros et 19cts) et un excédent de fonctionnement de 4 600.00€ (quatre mille six cents euros).

Décide sur proposition de Mr le Maire d'affecter au budget primitif 2025 le résultat comme suit :

Report en section d'investissement	
*Ligne 001 en dépenses	4 576.19€
Affectations complémentaires	
*1068	4 600.00€
*002 recette de fonctionnement	0.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 12 Voix pour.

2- Vote du Budget 2025

Pour 2025, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- 100 € en recettes de fonctionnement.
- 100 € en dépenses de fonctionnement
- 4 600 € en dépenses d'investissement.
- 4 600 € en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 12 Voix pour.

3. Vote du compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat 2025

Le Compte administratif et le Compte de Gestion 2024 présentent un excédent de fonctionnement d'un montant de 28 477.86 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, s'élevant à la somme de 5 727.30 €

Décide sur proposition de Mr le Maire d'affecter au budget primitif 2025 le résultat comme suit :

-Report en section d'investissement Ligne 001 en Recettes	5 727.30 Euros
-Affectation complémentaire en réserves (comptes 1068)	
1068	16 000.00 Euros
-Report en section de fonctionnement Ligne 002 en recettes	12 477.86 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 12 Voix pour.

4. Vote du Budget 2025

Pour 2025, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

- 407 928.28 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.
- 165 780 € en dépenses et en recettes d'investissement.

5. Vote des taxes locales

Dans le cadre du débat sur le budget 2025, Monsieur le Maire a proposé d'augmenter les taxes de 1%. Il rappelle que les taux appliqués dans la commune sont en dessous de ceux de la strate communale équivalente.

Taxe Foncière non bâties : 38.03
Taxe Foncière bâtie : 34.52
Taxe d'habitation : 18.48

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 12 Voix pour.

6. Subventions 2025

Le Maire explique au Conseil Municipal que la Commission des Finances a fait le choix d'octroyer les subventions suivantes :

CCAS de la Commune : 4 500€
En Forme à Auger : 450€
VEV : 350€
SIVOS : 77 016,14€
Budget ASSAINISSEMENT : 100€

Le Conseil Municipal dans son ensemble accepte cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 12 Voix pour.

Le Maire, F.DALONGEVILLE,
Municipal,

Le Secrétaire,

Les membres du Conseil